

Communiqué commun du 04 novembre 2015



Madame, Monsieur,



Dans le cadre de la constitution du corps unique de psychologues de l'Éducation nationale, les organisations signataires appellent à la mise en place d'une architecture administrative et fonctionnelle à tous les échelons de l'Éducation nationale pour tous les psychologues.



Ces organisations demandent la création de postes statutaires de psychologues sur les missions permanentes d'animation, de coordination et de soutien technique, indispensable au bon fonctionnement de ce corps unique et pour chacune des deux spécialités, dont les besoins spécifiques doivent être pris en compte à tous les niveaux de l'éducation nationale : ministériel, rectoral et inspection académique.



Cette nouvelle architecture permettrait de couvrir ainsi l'ensemble de l'École, de la maternelle à l'enseignement supérieur. En effet, les deux champs d'activités doivent bénéficier d'une structure cohérente et similaire.



Les organisations soussignées demandent que cette proposition d'architecture soit inscrite dans les décrets à paraître et s'accompagne d'une nouvelle étape de discussions au ministère.



- **AEPU** : Association des Enseignants-Chercheurs de Psychologie des Universités
- **AFPE** : Association Française des Psychologues de l'Éducation Nationale
- **FFPP** : Fédération Française des Psychologues et de Psychologie
- **SE-UNSA** : Syndicat des Enseignants – UNSA
- **SFP** : Société Française de Psychologie
- **SNP** : Syndicat National des Psychologues